



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 997.01

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 997.01 intitulé :

Règlement numéro 997.01 modifiant le Règlement 997 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020 et droits sur les mutations immobilières

a été adopté par le conseil municipal le **14 avril 2020**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 avril 2020.

**Le directeur général
et greffier par intérim**

Sylvain Rolland